

Paris, le 28 septembre 2016

Ce groupe de travail se tient dans un contexte particulier. Nous ne reviendrons pas dans cette instance sur la loi travail rejetée par les organisations syndicales dont Solidaires mais aussi par une majorité des salariés qui a fait l'objet par le gouvernement par un nouveau passage en force via l'article 49.3.

Le contexte DGFIP est marqué par la présentation du débat de la loi de Finances 2017 et du projet de loi de mise en œuvre du Prélèvement à la Source.

Sur le premier point, Solidaires Finances Publiques déplore que ses revendications en termes de moyens budgétaires et humains n'aient pas été entendues et prises en compte dans ce projet. En effet, notre administration doit arrêter son exemplarité en termes de baisse des emplois et des crédits de fonctionnement il en va de la qualité de l'exercice de ses missions, de son fonctionnement, de son organisation et de sa présence territoriale.

De plus le projet concernant le PAS qui, s'il se met en place, sera un choc culturel pour les contribuables qui devront se montrer particulièrement réactifs dans la gestion et le suivi de leur impôt sur le revenu et pour les agents qui devront l'être tout autant : il engendrera des sollicitations supplémentaires de la part des contribuables avec des services d'accueil déjà en difficulté mais aussi une charge supplémentaire pour les SIP dans le cadre de demande des contribuables pour changer les taux de prélèvement et pour les SIE dans la gestion du reversement des prélèvements par les entreprises et des différents services de contrôle pour vérifier à la fois le taux de prélèvement et le montant du reversement. Pour Solidaires Finances Publiques, cette mise en œuvre n'est pas la réforme fiscale attendue, elle ne constitue ni une simplification ni une contemporanéité comme cela a été annoncé.

Pour en revenir plus précisément à l'ordre du jour de ce groupe de travail, Solidaires Finances Publiques se satisfait que la Direction générale ait pris en compte, au vu des évolutions des structures, leur impact RH, et que le service RH participe à cette réunion. Cependant, Solidaires Finances Publiques rappelle que seuls les GT mutation et formation doivent être l'instance où l'ensemble des problématiques liées doit être évoqué. De plus nous réitérons notre demande que ces GT se tiennent avec le concours des bureaux métiers impactés par les réformes et restructurations en cours ou à venir.

Cependant l'examen des fiches nous inquiète à plusieurs titres. Tout d'abord, la réorganisation du contrôle fiscal dans son ensemble est bien à l'œuvre par la Direction générale. En effet sous couvert d'adaptation à la réforme territoriale les Dircofi voient leur compétences géographiques élargies et pour l'une d'entre elle une suppression définitive la Dircofi Centre qui se voit éclater dans plusieurs Dircofi : Dircofi Ouest, Dircofi RAB et Dircofi Sud Est. Et ce sans compter l'impact de la réforme territoriale sur d'autres Dircofi. Pour Solidaires Finances Publiques, cette nouvelle organisation territoriale du contrôle fiscal fait peser un vrai risque et pose de grands défis au réseau et à la mission. Face à un contexte où l'évasion et la fraude fiscales sont devenues un enjeu économique c'est bien le besoin de mutualisation, de formation (ce qui suppose une certaine proximité et stabilité) et le renforcement des moyens juridiques, techniques et humains qui devraient être les priorités pour gagner en efficacité. Cette nouvelle cartographie s'associe à des réorganisations des différents acteurs du Contrôle Fiscal : mises en œuvre des pôles programmation, pôle juridictionnel, pôle pénal mais aussi rattachement des BCR aux Dircofi, transfert de BDV vers les Dircofi. Bref c'est bien un chamboule-tout du contrôle fiscal qui est à l'œuvre, ce qui n'est pas le gage d'une pérennité de la mission. De plus s'ajoutent les outils informatiques comme par exemple Rialto Memo qui taylorisent la

mission du Contrôle fiscal. En effet les agents vont être impactés de plein fouet pas ces réorganisations, qui vont sûrement engendrer une perte de repères et des inquiétudes légitimes de ces derniers. Or l'exercice de la mission qui est soumise à de fortes contraintes : évolutions législatives continues, maîtrise des différentes procédures, n'a pas besoin de ces nouvelles réorganisations qui sont pour nous la réponse de la DG à la commande politique d'adapter le réseau à la réduction continue des moyens.

De plus, Solidaires Finances Publiques dénonce les propositions de la DG sur les ressources humaines de la sphère du contrôle fiscal de la fiche 7. Ces propositions sont proches de la provocation que d'une véritable ambition en matière de droits des agents : profilage et augmentation du délai de séjour pour les A plus, évaluation des compétences tous les 5 ans. Va-t-on vers des spécificités en matière de gestion des agents pour chaque type de mission ? Ce n'est pas ainsi que l'on résoudra les immenses défis posés par la variété et la diversité des missions de la DGFIP. Nous n'avons cessé de le répéter : notre opposition à toute forme de remise en cause des droits (qui signifie manque de visibilité, enfermement dans une mission ou, au contraire, mobilité subie, et ce en fonction de critères subjectifs) demeure plus que jamais ferme. Elle s'accompagne de propositions qui, au-delà des moyens humains, portent sur la mutualisation, la formation, le renforcement de l'expertise ou encore la réorientation du mode de management vers un meilleur soutien technique.

Aussi, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques est loin de partager votre approche du contrôle fiscal que ce soit sous l'angle de l'exercice de la mission que sous l'angle ressources humaines. A l'examen de ces documents nous avons eu l'impression que la DG tirait sa révérence sur le contrôle fiscal.

Mais au cours de ce GT, Solidaires Finances Publiques reviendra fiche par fiche sur les éléments qui posent problème et incompréhension quant à notre vision du contrôle fiscal et des agents qui la composent.